



Education International
Internationale de l'Education
Internacional de la Educaci3n
Bildungsinternationale

Siège

5, Bd du Roi Albert II
1210 Bruxelles, Belgique
Tél. +32 2 224 06 11
Fax +32 2 224 06 06
headoffice@ei-ie.org
http://www.ei-ie.org

Présidente

Susan Hopgood

Secrétaire général

Fred van Leeuwen

M. Thomas Kossi CAKPO

Secrétaire général du SYNAPROLYC

Email : cakothom2@yahoo.fr

M. Jean DOURODJAYE

Secrétaire général du SNEP

Email : douroudjayejean@yahoo.fr

M. Sosthène ABAHOUMBA

Secrétaire général du SYNTRA-MESRS

Email : sostheneaba@yahoo.fr

M. Innocent ASSOGBA

Secrétaire général adjoint du SYNAPES

Email : assinno2007@yahoo.fr

M. Eustache ZINZINDOHOUE

Secrétaire général de la FESEN/CSTB

Email : fesentogo1@yahoo.fr

M. Jean Pierre KOUCOU

Secrétaire général de la FESEQ

M. Valère DOTONOU

Porte-parole du Front

M. Paulin GBENOU

Porte-parole du Front

Cotonou, BENIN

Bruxelles, le 29 mars 2012

Chers collègues,

C'est avec préoccupation que l'Internationale de l'Education a pris connaissance, par votre courrier et le rapport de mission de notre coordinateur régional Samuel Ngoua Ngou, des problèmes que rencontrent les enseignants béninois et leurs organisations syndicales, affiliées ou non à notre Internationale.

Nous vous remercions pour les informations transmises sur l'état du dialogue social auquel le Chef de l'Etat, M. Boni Yayi, et son gouvernement ont mis unilatéralement fin au terme du Conseil des Ministres du 12 mars dernier.

Au lieu de favoriser le dialogue avec les organisations syndicales régulièrement constituées en vue de parvenir à des solutions justes, fondées sur les engagements auxquels l'Etat a librement souscrit lors de précédentes négociations, le gouvernement a préféré procéder par menaces et intimidations, en violation flagrante des normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

La décision du Conseil des Ministres du lundi 12 mars, selon laquelle les enseignants en grève seraient radiés ou suspendus s'ils ne reprenaient pas les cours est contraire à l'esprit de la convention 87 de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical. La grève, pour autant que les syndicats respectent les modalités juridiques d'information et de délais, est légitime puisqu'elle vise au respect par le gouvernement des engagements qu'il a librement pris.

L'intention du gouvernement de faire appel à des remplaçants (diplômés sans emploi, enseignants à la retraite ou enseignants au service militaire) va également à l'encontre de la convention 87 de l'OIT. L'article 10 de la convention stipule que la décision des travailleurs



de suspendre leur prestation est l'un des moyens de pression légitime dont disposent les travailleurs pour amener l'employeur à des concessions.

L'Internationale de l'Education enverra une lettre dans ce sens au chef de l'Etat, convaincue que seuls le dialogue et le respect de la parole donnée permettront de trouver les meilleures réponses à la situation décrite par les enseignants et les autres personnels de l'éducation, dont le souci premier est d'assurer une éducation de qualité à tous les enfants du Bénin.

Je voudrais vous renouveler ici la solidarité des 30 millions de membres que compte l'Internationale de l'Education dans le monde et vous assurer de notre soutien. Nul ne peut en effet douter de votre engagement en faveur d'une éducation de qualité, gage de la réussite de l'émergence économique et sociale du Bénin. A cet effet, le Bénin, comme tant de nations africaines, doit investir dans son école et dans les personnels qui l'animent, hommes et femmes qui croient en leur métier et qui s'y investissent sans compter.

Je vous demande de continuer à nous informer régulièrement des développements apportés à vos légitimes revendications par les autorités.

Bon courage et avec notre sincère solidarité,

Fred van Leeuwen
Secrétaire général